

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

**Nombre de membres :**

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs : 5

Votes pour : 23

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 04/07/2024

Date d'affichage : 12/07/2024

Certifié exécutoire par réception en  
Sous-Préfecture de Limoux le:

L'an **deux mil vingt quatre, le dix juillet, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, Mme Christine BINDER, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD, Mme Janine CASTEL.

**1 6 JUIL. 2024**

Étaient absents excusés : Mme Amandine MORENO, Mme Viviane PROVENZANO, M. Kees WIELENGA, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Sébastien AMOUROUX, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Charles ROUGER, M. Thierry CAUSSE.

Procurations : Mme Amandine MORENO en faveur de M. Jean POLY, Mme Viviane PROVENZANO en faveur de Mme Sophie BOUTTIER, M. Kees WIELENGA en faveur de Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Nicole GIMENEZ, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Nadia PARACHINI.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2024-089**

Domaine : 7.5 - Subventions

**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle –ARPAL XV**

Vu la délibération n° MA-DEL 2024-046 en date du 10 Avril 2024 portant approbation du budget primitif 2024 de la Commune ;

Vu la délibération n° MA-DEL-2024-048 en date du 10 Avril 2024 portant approbation des subventions aux associations au titre du budget 2024 ;

Vu la délibération n° MA-DEL-2023-075 en date du 20 juin 2023 portant approbation du règlement d'attribution des subventions aux associations ;

Considérant qu'une enveloppe de subvention exceptionnelle sur délibération spécifique est prévue ;

CONSIDERANT que l'association ARPAL XV s'est engagée à développer une équipe féminine sur le territoire de la Haute Vallée de l'Aude. Cette action permettra de favoriser l'inclusion sociale par le sport avec la cause féminine ;

CONSIDERANT que la commune de Quillan souhaite apporter son soutien financier ;

A ce titre, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 3.000 euros.

A cet effet, M. Le Président propose au conseil municipal :

1. D'approuver le principe d'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association l'ARPAL XV d'un montant de 3.000 euros.
2. D'imputer la dépense en section de fonctionnement du budget primitif 2024.
3. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 23 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Mme Nadia PARACHINI.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

M. Pierre CASTEL



**2024-089****Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2024-07-16T13-12-35.00 ( MI254387644 )**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20240716-2024-089-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :** Attribution d'une subvention exceptionnelle -ARPA  
XV**Date de décision :** Jul 16, 2024 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions**Identifiant unique de l'acte  
antérieur :****Acte :** [MA-DEL-2024-089.PDF](#)**Préparé**

Date 16/07/24 à 13:12

Par [JORDAN Edouard](#)**Transmis**

Date 16/07/24 à 13:12

Par [JORDAN Edouard](#)**Accusé de réception**

Date 16/07/24 à 13:18